

Règlement du camp de jour :

1. Il est interdit de crier ou de courir dans l'écurie.
2. Les enfants du camp de jour doivent en tout temps rester avec le groupe.
3. Un cheval sur les chaînes doit toujours être sous surveillance, même s'il est très docile.
4. Vous devez balayer votre emplacement AVANT d'aller prendre votre cours et AVANT de partir, une fois votre cheval dans son box.
5. Vous devez automatiquement ramasser les crottins de votre cheval partout sauf dans les manèges.
6. Pour laisser passer un cheval à côté du votre dans l'allée, en toute sécurité, il faut le détacher d'un côté seulement et le tasser au maximum contre les box, soulever la chaîne n'est pas suffisant.
7. Vous devez nettoyer et ranger l'équipement prêté par l'écurie après chaque utilisation : selle, bride, polos, bac à brosse, etc.
8. Vous ne devez pas donner de nourriture aux chevaux sans permission et jamais sur les chaînes.
9. Les enfants du camp de jour ne sont pas autorisés dans l'allée des propriétaires.
10. Personne n'est autorisé à entrer dans un manège ou un pâturage sans autorisation.
11. Toute personne à cheval DOIT porter une bombe certifiée, bien ajustée avec une mentonnière attachée.
12. Tenir compte des règlements de base de l'écurie pour toute autre situation.
13. Le CEMB n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
14. **Règles de conduites :**

Il est demandé aux parents de faire lire ce règlement à leur enfant avant le camp et de s'assurer qu'il en comprend la portée.

Le respect au camp de jour :

- **Je parle et j'agis avec politesse envers toutes les personnes du camp, incluant les autres participants.**
- **J'accepte avec politesse et sans répliquer les remarques et les directives de tous les intervenants du camp.**
- **Je règle mes conflits de façon pacifique.**
- **Je suis calme en tout temps.**
- **Je ne dois pas intimider, harceler ni injurier les autres participants**
- **Je ne dois pas dire de paroles à caractère sexuel ni poser de gestes à caractère sexuel.**

Tout geste ou parole d'intimidation, de taxage, de violence ou à caractère sexuel est considéré comme inacceptable et entraînera des conséquences, incluant la possibilité de renvoi sans remboursement. Des gestes réparateurs seront également demandés.

Tout geste ou parole répréhensible doit être dénoncée immédiatement à l'instructeur ou à la monitrice.

Veuillez noter qu'il peut arriver que les participants ne soient pas en présence d'un adulte pour des périodes restreintes (par exemple, les enfants peuvent être à l'étage au-dessus de l'écurie pendant que le personnel prépare les activités au rez-de-chaussée). Le CEMB ne peut être tenu responsable des paroles et des gestes qui pourraient être posés à ces occasions par des participants.

Sécurité

Les participants peuvent, à l'occasion, être en contact avec des instruments propres aux activités d'équitation. Il peut arriver que, malgré la surveillance, les participants manipulent ces instruments sans autorisation. Le CEMB n'assume aucune responsabilité pour tout dommage pouvant être causés par l'utilisation non autorisée de ces instruments par les participants.

La sécurité est une de nos préoccupations premières et nous comptons sur votre collaboration !

J'ai lu et compris les règlements, et je m'engage à les respecter :

Signature de l'enfant :

Signature du parent ou tuteur :
